

Soudain, Jean tressaillit, son cœur battit un peu plus vite. Clary l'appela....

Jean ne répondit pas.

Deux heures s'écoulèrent. Tout reposait à bord de la *Caroline*. Aucun bruit ne venait ni des cabines ni du pont. Seule à veiller, Clary de Vaudreuil était là, comme une sœur de charité au chevet d'un mourant.

La nuit était très obscure. Les nuages commençaient à se dérouler lourdement au-dessus de la rivière. De longues brumes s'accrochaient au squelette des arbres, dont les branches chargées de givre, grimaçaient sur la berge.

Personne ne vit alors quatre bateaux qui, contournant la pointe de l'île par l'amont, manœuvraient de manière à rallier sans bruit la rive de Schlosser.

Ces bateaux étaient montés par une cinquantaine de volontaires, commandés par le lieutenant Drew, de la milice royale. Sur l'ordre du colonel Mac Nab, cet officier, au mépris du droit des gens, venait accomplir un acte révoltant de sauvagerie jusque dans les eaux américaines.

Parmi ces hommes se trouvaient un certain Mac Leod, dont les cruautés devaient amener de graves complications internationales quelques mois plus tard.

Les quatre bateaux, mus silencieusement par leurs avirons, traversèrent le bras gauche du Niagara et vinrent accoster le flanc de la *Caroline*.

Aussitôt, les volontaires, se glissant sur le pont, descendirent dans des cabines, et commencèrent leur épouvantable œuvre d'égoïsme.

Les passagers, blessés ou endormis, ne pouvaient se défendre. Ils poussaient des cris déchirants. Ce fut en vain. Rien n'aurait pu arrêter la furie de ces misérables, au milieu desquels Mac Leod, le pistolet d'une main, la hache de l'autre, poussait des hurlements de cannibale.

Jean n'avait pas repris connaissance. Clary, épouvantée, s'était hâtée de ramener sur elle la toile qui les recouvrit tous deux.

Cependant quelques passagers avaient pu s'enfuir, soit en sautant sur le quai de Schlosser, soit en se jetant par dessus le bord, afin de gagner quelque point de la berge, où Mac Leod et ses égorgeurs n'oseraient pas les poursuivre. D'ailleurs, l'alarme avait été donnée dans le village, et les habitants sortaient déjà des maisons pour porter secours.

Ce massacre n'avait duré que quelques minutes, et nombre de victimes auraient échappé au massacre, si ce Mac Leod n'eût été à la tête des assassins.

En effet, ayant emporté une certaine quantité de substances incendiaires à bord de son bateau, ce misérable les fit entasser sur le pont de la *Caroline*. En quelques secondes, coque et grément furent en feu.

En même temps, les amarres ayant été coupées, le bateau, vigoureusement repoussé au large de la rive, déborda en prenant le fil du courant.

La situation était épouvantable.

A trois milles en aval, le Niagara s'engouffrait dans l'abîme de ses cataractes.

C'est alors que cinq ou six malheureux, affolés, se précipitèrent dans la rivière. Mais, c'est à peine si quelques-uns purent atteindre la berge en luttant contre les glaçons chariés à la surface des eaux.

On ne sut jamais quel fut le nombre des victimes égorgées par les massacreurs du lieutenant Drew, ou noyées en voulant échapper aux flammes.

Cependant la *Caroline* filait entre deux rives, comme un brûlot en feu. L'incendie gagnait l'arrière. Clary, debout, au comble de l'épouvante, appelait....

Jean l'entendit enfin, il ouvrit les yeux, il se souleva à demi, il regarda.

A la lueur des flammes, les berges de la rivière se déplaçaient rapidement.

Jean aperçut la jeune fille près de lui.

"Clary!" murmura-t-il.

S'il en avait eu la force, il l'eût prise dans ses bras, il se serait jeté dans le courant avec elle, il aurait tenté de la sauver!... Mais ne pouvant plus se soutenir, il retomba sur le pont. Le mugissement des cataractes se faisait entendre maintenant à moins d'un demi-mille.

C'était la mort pour elle et pour lui, comme les

autres victimes que la *Caroline* entraînait en aval du Niagara.

"Jean, dit Clary, nous allons mourir.... mourir ensemble!... Jean, je vous aime.... J'aurais été fière de porter votre nom!... Dieu ne l'a pas voulu!..."

Jean eut la force d'étreindre la main de Clary. Puis ses lèvres répétèrent le dernier mot murmuré par sa mère:

"Expiation!... Expiation!..."

Le bateau dérivait avec une vitesse effrayante, en contournant Goat Island, qui sépare la chute américaine de la chute canadienne. Et, alors, vers le milieu du fer à cheval, là où le courant se creuse en une gorge verdâtre, la *Caroline*, se penchant sur l'abîme, disparut dans le gouffre des cataractes.

XIV.—DERNIÈRES PHASES DE L'INSURRECTION

L'acte commis par les Anglais, en violation du droit des gens et des droits d'humanité, eut un énorme retentissement dans les deux mondes. Une enquête fut ordonnée par les autorités de Niagara-Falls. Mac Leod avait été reconnu de quelques-uns de ceux qui avaient pu échapper au massacre et à l'incendie. D'ailleurs, ce misérable ne tarda pas à se vanter ouvertement d'avoir "mené l'affaire contre ces damnés de Yankees!"

Il n'était question, cependant, que d'une indemnité à demander à l'Angleterre, lorsque, au mois de novembre 1840, Mac Leod fut arrêté dans les rues de New-York.

Le représentant anglais, M. Fox, le réclama: le gouvernement fédéral refusa de le rendre. Aussi à la Chambre des lords comme à la Chambre des communes, le ministère fut-il mis en demeure de mettre Mac Leod à la liberté, comme ayant agi d'après les ordres de la reine. Le congrès répondit à cette prétention en publiant un rapport qui justifiait les droits de l'Etat de New-York. Ce rapport ayant été considéré comme un véritable *casus belli*, le Royaume-Uni prit ses mesures en conséquence.

De son côté, après avoir renvoyé l'assassin devant les Assises sous prévention de meurtre, le parlement fédéral vota des subsides. Et, sans doute, la guerre eût été déclarée, lorsque Mac Leod, ex-cipant d'un alibi peu justifié, mais qui permettait aux Anglais comme aux Américains d'étouffer cette affaire, fut renvoyé des fins de la plainte.

C'est ainsi que devaient être vengées les victimes de l'horrible attentat de la *Caroline*!

Après la défaite des insurgés à l'île Navy, lord Gosford reçut avis que les réformistes ne cherchaient plus à se révolter contre les autorités régulières. D'ailleurs, leurs principaux chefs étaient dispersés ou renfermés dans les prisons de Québec et de Montréal, et Jean-Sans-Nom n'était plus.

Cependant, en 1838, quelques soulèvements se produisirent encore sur divers points des provinces canadiennes.

Au mois de mars, première tentative, provoquée par Robert Nelson, frère de celui qui commandait à Saint-Denis, et qui échoua dès le début.

A Napierville, seconde tentative, dans laquelle deux mille patriotes, luttant contre six cent réguliers de sir John Colborne, sans compter cinq cents Indiens et quatre cents volontaires, furent mis en déroute à la journée d'Odelltown.

Au mois de novembre, troisième tentative d'insurrection. Les réformistes des comtés de Chambly, Verchères, Laprairie, l'Acadie, Terrebonne et Deux-Montagnes, dirigés par Brière, Les Lorimier, les Rochon, etc., se divisèrent en deux bandes de cent hommes. L'une attaqua un manoir seigneurial, qui fut inutilement défendu par les volontaires. L'autre s'empara d'un bateau au quai de la bourgade de Beauharnois. Puis, à Châteauguay, Cardinal, Duquet, Lepailleur, Ducharme, voulant obliger les sauvages de Caughnawaga à livrer leur armes, entreprirent une campagne qui avorta. Enfin, Robert à Terrebonne, les deux Sanguinet à Sainte-Anne, Bouc, Gravelles, Roussin, Marie, Granger, Latour, Guillaume Prévost et ses fils, organisèrent les derniers mouvements qui marquèrent la fin de cette période insurrectionnelle des années 1837 et 1838. C'était maintenant l'heure des représailles. Le gouvernement métropolitain allait procéder avec une énergie si impitoyable qu'elle touchait à la lacruauté.

Le 4 novembre, sir John Colborne, alors investi de l'autorité supérieure, avait proclamé la loi martiale et suspendu l'*habeas corpus* dans toute la province. La Cour martiale ayant été constituée, ses jugements furent rendus avec une partialité et même une légèreté révoltante. Cette cour envoya à l'échafaud Cardinal, Duquet, Robert, Hamelin, les deux Sanguinet, Decoigne, Narbonne, Nicolas, Lorimier, Hindelang et Daunais, dont les noms ne s'effaceront jamais du martyrologe de l'histoire franco-canadienne.

A ces noms, il convient de joindre ceux de quelques-uns des personnages qui ont figuré dans cette histoire, l'avocat Sébastien Gramont, puis Vincent Hodge, qui mourut comme était mort son père, avec le même courage et pour la même cause.

William Clerc, ayant succombé à ses blessures sur la terre américaine, André Farran, qui s'était réfugié aux Etats Unis, survécut seul à ses compagnons.

Puis vint la liste des exilés. Elle comprit cinquante-huit des patriotes les plus marquants, et bien des années devaient s'écouler avant qu'ils pussent rentrer dans leur patrie.

Quant au député Papineau, l'homme politique, dont la personnalité avait dominé toute cette période de revendications nationales, il parvint à s'échapper. Une longue existence lui a permis de voir le Canada en possession de son autonomie, sinon de sa complète indépendance. Papineau est mort dernièrement aux limites d'une vieillesse justement honorée.

Il reste à dire ce qu'est devenue Catherine Hatcher. De ses cinq fils, qui avaient accompagné leur père à Saint-Charles et à l'île Navy, deux seulement revinrent à la ferme de Chipogan, après quelques années d'exil, et depuis cette époque, ils ne l'ont plus quittée.

Quant aux Mahogannis, qui avaient pris part au dénouement de l'insurrection, le gouvernement voulut les oublier, comme il oublia l'excellent homme, entraîné malgré lui à se mêler des choses dont il ne se souciait guère.

Aussi maître Nick, dégoûté des grandeurs que, d'ailleurs, il n'avait point cherchées, revint à Montréal, où il reprit sa vie d'autrefois. Et, si Lionel retourna à son pupitre de second clerc dans l'étude du marché Bon Secours, sous la férule d'un Sagamore, ce fut le cœur plein de souvenir de celui pour lequel il eût volontiers fait le sacrifice de sa vie!

Chacun d'eux devait conserver le souvenir de la famille de Vaudreuil, et celui de Jean-Sans-Nom, réhabilité par la mort, et l'un des héros, légendaires du Canada.

Cependant, si les insurrections avaient avorté, elles avaient semé des germes à plein sol. Avec le progrès que le temps impose, ces germes devaient fructifier. Ce n'est pas en vain que des patriotes versent leur sang pour recouvrer leurs droits. Que cela ne soit jamais oublié de tout pays à qui incombe le devoir de reconquérir son indépendance.

Les gouverneurs, envoyés successivement à la tête de la colonie, Sydenham, Bagot, Metcalfe, Elgin, Monck, cédèrent peu à peu quelques parcelles des prétentions de la Couronne. Puis, la constitution de 1867 établit sur d'inébranlables bases la confédération canadienne. Ce fut à cette époque que s'agita la question de capitale au profit de Québec, finalement tranchée en faveur d'Ottawa.

Aujourd'hui, le relâchement des liens avec la métropole est pour ainsi dire complet. Le Canada est, à proprement parler, une puissance libre, sous le nom de *Dominion of Canada*, où les éléments franco-canadiens et anglo-saxons se coudoient dans une égalité parfaite. Sur cinq millions d'habitants près du tiers appartient encore à la race française.

Chaque année, une touchante cérémonie réunit les patriotes de Montréal, au pied de la colonne, élevée sur la côte des Neiges, aux victimes politiques de 1837 et 1838. Là, le jour de l'inauguration, un discours fut prononcé par M. Euclide Roy, président de l'Institut, et ses derniers mots peuvent résumer l'enseignement qui ressort de cette histoire:

"Glorifier le dévouement, c'est créer des héros!"

JULES VERNE

FIN